

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article2221>



la Cour de cassation aurait décidé de renvoyer au Conseil Constitutionnel une question portant sur la nasse. A suivre...



- Thématiques - Démocratie -
Date de mise en ligne : jeudi 17 décembre 2020

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

La technique de la « nasse » que les forces de l'ordre mettent en œuvre lors de manifestations va être examinée par le Conseil constitutionnel, a révélé l'Agence France-Presse (AFP), mercredi 16 décembre. La Cour de cassation a, en effet, décidé de transmettre à l'instance une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur le sujet, ont rapporté des sources concordantes.

«